



# Cercle Nautique du Touquet

Le Touquet, le 15 décembre 2020.

Madame, Monsieur, chers amis membres du CNT.

L'ensemble du bureau se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021, que tous vos rêves de navigation se concrétisent et que vous puissiez profiter pleinement de la mer.

Comme chaque année nous vous remercions de bien vouloir nous adresser par retour de courrier, votre cotisation d'adhésion au Cercle Nautique du Touquet (Association loi 1901) ainsi que le règlement de votre licence fédérale de voile accompagné d'un certificat médical d'aptitude au sport. Vous avez 2 possibilités.

✓ **Membre Actif (Obligatoire)**

La cotisation s'élève à **40 euros**.

*(Les paiements en espèces ne sont pas acceptés par le personnel de la base nautique merci de votre compréhension).*

Cette cotisation est ramenée à **20 euros pour les mineurs**.

*Seuls les Membres actifs ont le droit de vote à l'Assemblée Générale et sont éligibles selon les conditions figurant aux statuts consultables sur le site internet.*

✓ **Membre Sympathisant**

Votre équipier, conjoint, enfant ou tout autre membre de la famille peut prendre une cotisation de Membre sympathisant qui s'élève à **10 euros** par personne.

**Les non propriétaires** désireux de s'intégrer dans la vie de l'association en bénéficiant des prestations affichées au club house et rappelées sur le site internet, doivent s'acquitter d'une cotisation de membre sympathisant qui s'élève à **10 euros** par personne.

✓ **Assurance FFV.**

La loi impose à tout membre d'une association sportive de souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'exercice de ce sport. S'agissant notamment des pratiquants de la voile, la souscription d'une licence de la Fédération Française de Voile, dont le montant s'élève à 58,50 € pour les personnes majeures et à 29,50 € pour les mineurs, couvre cette obligation légale.

**Les règlements cotisation(s) et licence(s) peuvent être regroupés sur un même chèque, à l'ordre du : Cercle Nautique du Touquet.**

**Ces redevances sont indépendantes du règlement du parking ou du mouillage qui doit être réglé à l'ordre de Touquet Equipement et Evènements en même temps que la cotisation et par chèque séparé. Pour plus de simplification, vous pouvez mettre votre règlement dans l'enveloppe du T.E.E .**

N'hésitez pas à me contacter (le soir SVP) pour de plus amples renseignements au 06.72.29.52.92.

**Afin d'améliorer notre communication le site du CNT a été modernisé et régulièrement mis à jour n'hésitez pas à le visiter ou à passer au club House pour le découvrir. Le programme 2021 des activités de votre club y sera disponible.**

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bon vent, belle mer à tous et toutes et encore bonne année 2021.

**Ronan LAGADEC**

Président du Cercle Nautique du Touquet